

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
09 DÉCEMBRE 2019**

**2019-148 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES MUNICIPAUX
POUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS SUR LA COMMUNE DE VILLAROGER**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 34

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 22

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS :

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 3

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 9

PRÉSENTS

Jacqueline POLETTI, Simone PERGET, Michel GIRAUDY, Claude GERMAIN, (Bourg-Saint-Maurice)
Gilles FLANDIN, Jean-Pierre MOREL (Les Chapelles)
Jean-Claude FRAISSARD, Arlette NOIR (Montvalezan)
Paul CUSIN-ROLLET, Georges CHARRIÈRE, Léon EMPEREUR (Sainte-Foy-Tarentaise)
Marie-Agnès ARPIN, Jean-Luc PENNA, Fabien RAISSON, Olivier PETIT (Sééz)
Jean-Christophe VITALE (Tignes)
Marc BAUER, Emmanuelle VAUDEY, Gérard MATTIS (Val d'Isère)
Alain EMPRIN, Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Georges TRESALLET (pouvoir à Michel GIRAUDY)
Clémence BERGER-SABBATEL, (pouvoir à Gilles FLANDIN)
Maud VALLA (pouvoir à Jean-Christophe VITALE)

EXCUSÉS

Louis GARNIER, Éric MINORET, Monique GRANIER, Séverine FONTAINE, Xavier TISSOT,
Gilles MAZZEGA, Laurent HANICOTTE, Audrey NALIN, Patrick MARTIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Luc PENNA

2019-148 ADHÉSION À CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS SUR LA COMMUNE DE VILLAROGER

Par arrêté préfectoral du décembre 2006, les statuts de la « Communauté de Communes de Haute-Tarentaise » ont été approuvés et se substituent à ceux de l'ancien SIVOM, la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise reprenant ses droits et obligations.

L'organisation du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble des 8 communes du canton nécessite la mise en place d'un service fonctionnel au sein de la structure intercommunale.

Compte tenu du fait que l'organisation existante au niveau des services municipaux de certaines communes répond aux objectifs fixés au niveau de la collecte intercommunale, il a été décidé que ces communes mettent leurs moyens actuels à disposition de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise pour assurer l'enlèvement des ordures ménagères et déchets assimilés.

La Communauté de communes de Haute-Tarentaise complètera si nécessaire, ces moyens en faisant appel, soit à des moyens humains complémentaires, soit à des prestataires privés.

Ainsi, il est prévu pour l'année 2020 que la commune de Villaroger mette à disposition de la Communauté de communes le service nécessaire pour réaliser la collecte des encombrants sur le périmètre de la commune de Villaroger. Ce service assure les tâches suivantes :

- enlèvement des encombrants 3 fois par an sur l'ensemble du territoire communal.

Vu l'avis du Bureau Communautaire réuni le 25 novembre 2019 ;

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **VALIDE** la convention pour l'année 2020 avec la commune de Villaroger pour la mise à disposition de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise le service nécessaire pour réaliser la collecte des encombrants sur le périmètre de la commune de Villaroger ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

AINSI FAIT ET DÉLIBÈRE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELARD**

